

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N° 73-361 du 3 décembre 1973

chargeant le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité de l'intérim du
Ministre de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17
du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

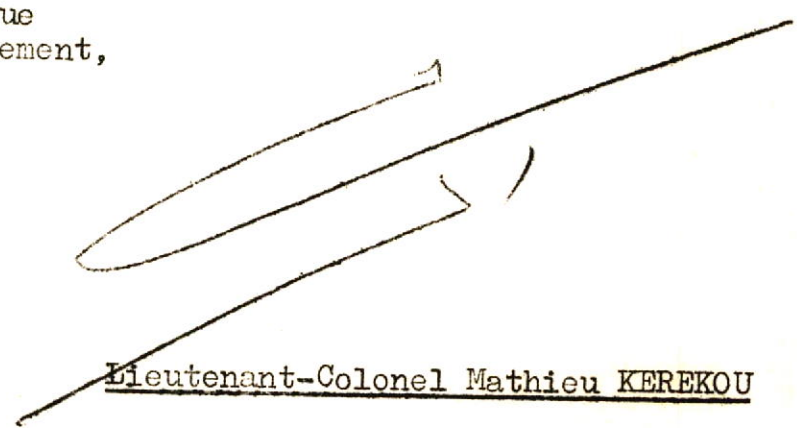
DECRETE :

ARTICLE 1er..- Pour compter du 4 Décembre 1973, le Capitaine Michel AIKPE
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence du Capitaine
Janvier ASSOGBA.

ARTICLE 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 décembre 1973

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions :

PR 8 CS 6 Ministères 11 SGG 4 IAA-
DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 DGP-DGAJL-
Dtion Stat. 6 SPD 2 JORD 1.- CNR 4